

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

**DELIBERATION N° 01-2019
ELECTION DU PRESIDENT**

Le mardi 22 janvier 2019 à 17h30, le comité syndical s'est réuni à la salle polyvalente de LAROIN.

Date de la convocation : 7 janvier 2019

Etaient présents (27 délégués) :

COLLECTIVITE	NOM	PRENOM	QUALITE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAU BEARN PYRENEES	CAPERAN	Michel	Titulaire
	DENAX	Jean-Marc	Titulaire
	DUDRET	Victor	Titulaire
	LARRIEU	Didier	Titulaire
	MALO	Serge	Titulaire
	MORLAS	Claude	Titulaire
	PEDEFLOUS	Roger	Titulaire
	SOUDAR	Bernard	Titulaire
	VERDIER	Yves	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES LACQ- ORTHEZ	ARENAS-FAJARDO	Michel	Titulaire
	CANTON	Encarnacion	Titulaire
	CAZALERE	Jean-Pierre	Titulaire
	LABOURDETTE	Michel	Titulaire
	LARROQUE	Francis	Titulaire
	LAURIO	Michel	Titulaire
	LEMBEZAT	Céline	Titulaire
	MIRASSOU	Maïthé	Titulaire

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NAY	ARRABIE	Bernard	Titulaire
	CAPERET	Alain	Titulaire
	CASSOU	Michel	Titulaire
	LAFFITTE	Jean-Jacques	Titulaire
	HOURCQ	Jean-Claude	Suppléant
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU NORD-EST BEARN	MASSIGNAN	Bernard	Titulaire
	SOUSBIELLE	Henri	Titulaire
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TARBES LOURDES PYRENEES	BEGORRE	Marc	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BEARN DES GAVES	DOMERCQ-BAREILLE	Jean	Suppléant
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS	DUPONT	Bernard	Titulaire

Etaients excusés et avaient donné pouvoir (délégés) : 0

Etaients absents ou excusés (7 délégués) :

COLLECTIVITE	NOM	PRENOM	QUALITE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAU BEARN PYRENEES	CHARRIER	Bernard	Titulaire
	GUILLAUME	Gérard	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES LACQ-ORTHEZ	CAMDESSUS	Michel	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NAY	CANTON	Marc	Titulaire
	D'ARROS	Gérard	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT BEARN	MADEO	Hervé	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BEARN DES GAVES	LALANNE	Patrice	Titulaire

Assistaient également à la réunion : Luc BERNIGOLLE – Technicien, Anaïs BOUTIN – Animatrice SLGRi, Eric LOUSTAU – Ingénieur, Julie PARGADE – Assistante administrative, Henri PELLIZZARO – Directeur, Laureen VILLOT – Responsable administratif et financier, personnels du SMBGP.

Secrétaire de séance (conformément à l'article L.2121-15 du CGCT) : Madame LEMBEZAT Céline

Objet : Election du Président du Syndicat mixte du bassin du gave de Pau

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance est ouverte et présidée par le plus âgé des membres du comité syndical, Monsieur DOMERCQ-BAREILLE Jean, délégué suppléant de la Communauté de communes du Béarn des Gaves, en vue de procéder à l'élection du Président.

Deux assesseurs sont désignés :

- Monsieur Alain CAPERET, délégué titulaire de la Communauté de communes du Pays de Nay ;
- Monsieur Bernard SOUDAR délégué titulaire de la Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées.

Le doyen d'âge indique que le Président est élu au scrutin secret à la majorité absolue, par le comité syndical parmi ses membres. Si aucun candidat n'obtient la majorité absolue à l'issue des deux premiers tours, il est procédé à un troisième tour à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le doyen d'âge fait ensuite appel à candidatures.

Un seul délégué se porte candidat :

- Monsieur Michel CAPERAN, délégué titulaire de la Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées

Il est alors procédé aux opérations de vote.

Les opérations de vote étant achevées, il est procédé au dépouillement des bulletins et il est proclamé les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 27

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 27

Majorité absolue : 14

Résultat :

– M. Michel CAPERAN : 27 voix

Monsieur Michel CAPERAN ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Président et a été immédiatement installé.

Ainsi fait et délibéré

Les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme

Le Président

A blue ink signature is written over a rectangular stamp. The stamp contains the text "Syndicat Mixte du Bassin du GAVE DE PAU" in blue capital letters.

Michel CAPERAN



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 04/02/2019

- Par transmission au Contrôle de Légalité le 04/02/2019